

La section CGT finances publiques 21 a décidé de boycotter le CTL du 12/11/2020, pourquoi ?

Pour plusieurs raisons :

Le sujet principal du CTL concerne la mise en place du NRP avec toutes les restructurations qui toucheront notre département dès le 1^{er} janvier 2021.

**Dans un contexte sanitaire si incertain, la section considère inadmissible de continuer la casse du service public !
L'heure et la priorité ne devraient-elles pas être plutôt à la protection des agents et des usagers ?**

Nous constatons tous les jours que ce n'est pas encore totalement le cas dans tous les services. Sans parler de tous les dangers sanitaires que cela pourrait induire, dans la mise en place de ces changements (brassage des personnes pour les travaux, déménagements, télétravail impossible pour des agents changeant de mission...)

Certaines OS ne souhaitent pas pratiquer « la politique de la chaise vide » et sont désireuses de se rendre aux instances pour avoir de l'information « en avant première » à transmettre à leurs adhérents d'une part et pour ouvrir le dialogue social d'autre part. C'est tout à fait louable, cependant...

- **Quelles informations ???** Lors des CTL, les Directeurs ne font que présenter les documents envoyés et il est vraiment compliqué d'obtenir des informations supplémentaires, noyés que nous sommes dans des heures de blabla.

Tout est donc dit dans les documents qui nous sont envoyés, vous en trouverez le résumé en pièce jointe.

- **Le dialogue social ???** A la lecture des documents transmis, le projet des restructurations est déjà ficelé de A à Z, les collègues concernés prévenus, aucune perspective de dialogue n'est donc à entrevoir. Monsieur Catanèse y a semblé d'ailleurs assez hermétique ces derniers temps et a botté en touche, lorsque nous avons évoqué en CHS le problème de l'accueil de la Boudronnée et des RPS vécus par les agents et lui avons demandé de trouver des réponses urgentes. Ou lorsque nous avons évoqué les RPS et tensions nées de la prime COVID et des A+ qui l'ont touché en majorité sur l'ensemble du territoire (31,4 % contre 25 % pour les catégories A, 27,15 % pour les catégories B et 20,75 % pour les catégories C), nous avons obtenu ces réponses hallucinantes : selon le décret la prime covid n'était pas un sujet CHS et les A+ de côte d'or n'auraient visiblement peu touché ces primes, selon le Directeur.

**La section n'attend donc aucune réponse constructive du prochain CTL d'où sa décision de boycotter !
Nous n'avons plus le temps de perdre du temps dans des instances où les agents sont clairement pris pour des cons !**

A la place, nous avons décidé de :

- vous envoyer directement les informations que nous avons.
- contacter les médias pour les informer que la DGFIP continue le massacre de ses services en pleine crise sanitaire, aux dépens de la santé de ses agents.